



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°25/014

Direction territoriale du Havre

La Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE, dont le siège social est situé 22, rue de New York 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 318 084 720, a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située à l'Ouest du hangar 120, quai de Bougainville, sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société ENTREPOTS ET TRANSPORTS BARBE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-111 portant sur la dépendance susvisée le 13 mai 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 5 000 m², destinée au stationnement de tracteurs routiers et de remorques Poids-Lourds.

Durée de la convention : 13 mois à compter du 1^{er} octobre 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-111 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.